

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 MAI 2017**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de Conseillers* L'an deux mille dix-sept, le deux mai, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué vingt-cinq avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.  
*En exercice : 19*  
*Présents : 12*  
*Procurations : 7*  
*Votants : 19*

**PRESENTS** M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain - DARAN Jacques - Mme DROCOURT Angélique - M. FAUR Philippe - Mmes GOUENNOU Stéphanie - GOUNOT Cécile - M. LIGONNIERE Vincent - Mmes MENDONÇA Anny - SENTENAC Danielle.

**ABSENTS** M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à M. LIGONNIERE Vincent.  
**EXCUSES** Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme SENTENAC Danielle.  
Mme DUTREICH Nicole ayant donné procuration à Mme AMIEL France.  
M. GRANIER Frédéric ayant donné procuration M. BOST Romain.  
M. PELLETIER Alain ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique.  
Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.  
Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme GOUENNOU Stéphanie.

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme Anny MENDONÇA est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES 4 ET 11 AVRIL 2017**

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 4 avril 2017. Dans la négative, il propose de l'adopter.

*Le compte rendu de la réunion du 4 avril 2017 est adopté.*  
*4 abstentions : MM. BOST-FAUR - Mmes GOUENNOU-ROQUES*  
*(Absents au conseil municipal du 4 avril 2017)*

M. le Maire interroge ensuite le conseil municipal sur le compte rendu du 11 avril 2017. Mme AMIEL indique que le compte administratif 2016 a été présenté par M. FAUR et non par elle-même comme indiqué par erreur. Sous réserve, de cette correction, M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 11 avril 2017, consacrée au budget.

*Le compte rendu de la réunion du 11 avril 2017 est adopté.*  
*6 abstentions : Mmes GOUENNOU-GOUNOT-ROQUES-MM. DARAN-LIGONNIERE-GRANIER*  
*(Absents au conseil municipal du 11 avril 2017)*

M. le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour deux dossiers, déjà évoqués par le passé en commission, mais pour lesquels une délibération est désormais nécessaire.

**2017- 44 : OEUVRE D'ART DECORATIVE A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

*Demande acceptée à l'unanimité*

**2017- 45 : CONVENTION AVEC LE PAYS DU SUD TOULOUSAIN POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS ENERGETIQUES**

*Demande acceptée à l'unanimité*

**2017- 38 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION GENERALE ET DE MISE AUX NORMES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ELSA TRIOLET**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de rénovation et de mise aux normes de l'école élémentaire Elsa Triolet est lauréat de la DETR et donc pourrait être mis en œuvre, dès cet été 2017.

Une consultation auprès d'entreprises et d'artisans, divisée en 10 lots, a donc été lancée, avec pour date limite de réception des offres, le vendredi 17 avril 2017.

Après ouverture des plis, il est apparu que deux lots étaient infructueux, le lot 5 sols et faïences ainsi que le lot 7 électricité. Une nouvelle consultation a été lancée pour ces deux lots avec une nouvelle date limite, le vendredi 12 mai 2017.

Pour les autres lots, les offres toutes recevables, sont les suivantes :

LOT 1 : GROS OEUVRE

GALLART BATIMENT	127 962,87 € HT
COMMINGES BATIMENT	127 611,44 € HT

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL: **COMMINGES BATIMENT: 127 611,44 € HT**

LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE ETANCHEITE

EURL MENUISERIE ANTRAS	40 000,00 € HT
------------------------	----------------

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL : **EURL MENUISERIE ANTRAS : 40 000,00 € HT**

LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES METALLERIE

FOURCADE	22 120,83 € HT
----------	----------------

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL : **FOURCADE : 22 120,83 € HT**

LOT 4 FAÇADES

SOLFAÇADE	5 600,00 € HT
-----------	---------------

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL : **SOLFAÇADE: 5 600,00 € HT**

LOT 5 SOLS ET FAIENCES

INFRUCTUEUX

LOT 6 CHAUFFAGE VMC REFRIGERATION SANITAIRES

SN BALMOISSIERE ET MIQUEL	73 149,16 € HT
SARL CIEUTAT SEILHAN	66 175,36 € HT
THERMONEO ENERGIES	53 901,31 € HT

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL : **SARL CIEUTAT SEILHAN : 66 175,36 € HT**

LOT 7 ELECTRICITE

INFRUCTUEUX

LOT 8 ISOLATION CLOISONS MENUISERIES INTERIEURES

PLATRES GARONNAIS	33 079,92 € HT
CIMSO	52 594,37 € HT

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL : **PLATRES GARONNAIS : 33 079,92 € HT**

LOT 9 PEINTURE

SARL MURILLO

SAS LORENZI

6 465,75 € HT

10 000,00 € HT

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL : SAS LORENZI : 10 000,00 € HT

LOT 10 ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION

PATRICK FRYDMAN

JACQUES DUCLAUD

8 160,00 € HT

6 200,00 € HT

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL : PATRICK FRYDMAN : 8 160,00 € HT

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2017- 39 : CONVENTION AVEC LA SOCIETE SPIE POUR L'ENTERREMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE RUE DU CHATEAU D'EAU**

Monsieur Le Maire indique que le projet mené par le SDEHG d'enterrement d'une ligne électrique rue du château d'eau vient d'être finalisé. Il s'agit d'améliorer l'alimentation électrique de l'antenne Orange.

Une convention de passage avec la société SPIE et relative à l'établissement et à l'exploitation de cet ouvrage a été rédigée en ce sens. Elle est désormais soumise à l'approbation du conseil municipal.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2017- 40 : INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IFTS)**

M. le Maire précise que les personnels de catégorie A ne percevaient pour l'instant pas de régime indemnitaire. Il souhaite désormais que cela soit le cas en attendant que le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP soit mis en place dans les prochains mois et harmonise les primes pour les agents. Il propose donc l'instauration de l'IFTS, versée semestriellement selon les barèmes en vigueur, pour les personnels de catégorie A.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2017- 41 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

M. le Maire annonce avoir reçu une note de l'agence de l'eau Adour Garonne afin d'informer les élus sur les questions de prix et de qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016. Le rapport est téléchargeable sur le site internet de l'agence de l'eau [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

**2017- 42 : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES AD 263, 274, 275 ET 276 PROPRIETES DE MME BALDENWECK**

M. le Maire indique avoir reçu une demande de cession de parcelles émanant de Mme Chantal BALDENWECK. Cette dame précise que ces parcelles, issues d'une séparation foncière réalisée par son père, correspondent à l'emprise de fossés, au quartier du Maurou et entretenus par la commune depuis de longues années. Elle souhaitait céder à la municipalité ces terrains pour régulariser la situation.

M. le Maire propose à l'assemblée d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique de ces parcelles.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2017- 43 : PRINCIPE DU REMPLACEMENT GENERAL DES ANCIENS APPAREILS D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR DES LEDS**

M. le Maire annonce avoir reçu le technicien référent du SDEHG, M Pinel, en vue de la modernisation de l'appareillage des luminaires d'éclairage public du centre bourg du Fousseret.

En effet, des études récentes confirment les gains très importants à réaliser en terme de consommation énergétique et donc en coût de fonctionnement par le remplacement des anciens appareils par des leds.

M. le Maire présente les premières conclusions de ces études transmises par le SDEHG et donne des indications sur le montant de la part communale de ces projets ainsi que des retours sur investissement très intéressants.

P1	BOURG	P42	SAINT ANTOINE	P 13	PRADETS	P 45	FOYER LOG
Conso	Conso	Conso	Conso	Conso	Conso	Conso	Conso
Actuelle	A venir						
30 770 kwh/an	5 917 kwh/an	38 002 Kwh/an	7 262 kwh/an	15 078 Kwh/an	4 764 kwh/an	10 965 Kwh/an	2 241 Kwh/an
4 000 €	841 €	4 940 €	1 028 €	1 960 €	698 €	1 425 €	330 €
Gain/an	3 159 €	Gain/an	3 912 €	Gain/an	1 261 €	Gain/an	1 095 €
Annuité	1 800 €	Annuité	2 600 €	Annuité	1 100 €	annuité	720 €

Il consulte l'assemblée sur la nécessité ou non pour le SDEHG de préparer un avant-projet.

Mme GOUNOT souhaite qu'à l'occasion du remplacement de ces points lumineux soit posée la question de la suppression de certains d'entre eux pour des questions environnementales et d'économies aussi.

M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter le principe du remplacement des anciens points lumineux énergivores par des leds et de solliciter le SDEHG pour l'établissement d'un avant-projet.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2017- 44 : OEUVRE D'ART DECORATIVE A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

M. le Maire annonce qu'à l'occasion du lancement du chantier de rénovation de l'école élémentaire, il souhaitait installer une œuvre d'art sur le mur de façade du futur silo de la chaufferie.

Cette œuvre d'art donnerait une identité visuelle à l'école et conférerait une esthétique originale à la nouvelle façade. L'architecte M. FRYDMAN propose l'œuvre d'un artiste qu'il connaît, M. DITTMAR, sur le thème Elsa Triolet. M. le Maire précise que cette œuvre avait été présentée en commission et qu'il est désormais opportun de prendre une décision sur son acquisition.

M. FAUR note que cet artiste vient de l'Aude et propose que l'on profite de cette occasion pour faire plutôt appel aux artistes locaux pour illustrer ce mur de façade.

M. le Maire propose au conseil municipal de choisir soit l'œuvre de M. DITTMAR, soit l'organisation d'un concours artistique ouvert à des artistes locaux.

PROPOSITION 1 : ACQUISITION DE L'OEUVRE DE M. DITTMAR  
APPROUVEE PAR : Mmes AMIEL- CAPOUL - DUTREICH - MENDONÇA - ROQUES - SENTENAC  
MM. BOCHEREAU - DARAN - LAGARRIGUE.

PROPOSITION 2 : ORGANISATION D'UN CONCOURS OUVERT AUX ARTISTES LOCAUX  
APPROUVEE PAR : MMES DROCOURT - GOUENNOU - GOUNOT - SCHOCRON -  
MM. BAÑULS - BOST - FAUR - GRANIER - LIGONNIERE - PELLETIER.

PROPOSITION 2 ADOPTEE PAR 10 VOIX CONTRE 9

#### **2017- 45 : CONVENTION AVEC LE PAYS DU SUD TOULOUSAIN POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS ENERGETIQUES**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation énergétique de plusieurs appartements municipaux, financé par une enveloppe du ministère allouée au Pays du Sud Toulousain, dans le cadre des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

En préalable de ce chantier, des diagnostics énergétiques doivent être effectués afin de déterminer avec exactitude les travaux à faire. Le Pays du Sud Toulousain propose de prendre en charge une large partie du coût de ces diagnostics. La part communale s'élève à 276 € TTC pour LE FOUSSERET.

M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention avec le PETR du Pays du Sud Toulousain afin de formaliser la mise en place et le financement de ces diagnostics.

#### **DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Subventions :** M. le Maire indique avoir été informé par la préfecture du rejet de sa demande de subvention pour les travaux de rénovation de la mairie dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local. Il envisage toutefois de mener certains travaux, prioritaires, avec pour limite celle du montant de la part communale augmentée d'éventuels co financements.

Ce dossier après avoir été analysé par l'architecte, sera donc à nouveau soumis, dans les prochains mois, aux conseillers municipaux.

**Commerces :** M. le Maire fait part de l'ouverture d'un magasin d'optique, place de la halle. Il est tenu par Mme Cazeneuve. Elle fera des visites à domicile et se rendra aussi à la maison de retraite ainsi qu'au foyer logements.

**Accueil du handicap :** M. le Maire dit avoir reçu un courrier de Mme Céline Fortassin et M. Guilhem GARY qui souhaitent ouvrir un lieu d'accueil pour des personnes souffrant de handicap mental. Ils envisagent d'acquérir une maison située au 310 chemin de Mondran, sous réserve que des travaux d'agrandissement et d'aménagements soient possibles. Ils sollicitent le conseil municipal pour ces autorisations d'urbanisme préalables. M. le Maire indique qu'il semblerait que ce couple puisse aménager le garage puis solliciter une autorisation pour une extension dans la limite de 30 % de la surface de plancher.

**Borne de recharge :** M. le Maire rappelle l'inauguration de la borne de recharge pour véhicules électriques, le jeudi 4 mai 2017, à 14h30, place du 11 novembre 2018, derrière l'église, en présence notamment de M. Izard, président du SDEHG.

**Grande salle du Picon :** M. le Maire informe l'assemblée de la visite, le vendredi 2 juin 2017, de la commission de sécurité préalable à la réouverture de la grande salle du Picon.

## QUESTIONS DIVERSES

**Défense incendie :** M. BOCHEREAU interroge M. le Maire sur l'avancée du dossier sur la défense incendie. M. le Maire indique que ce projet, initié par la commandante WESEMANN, de schéma de défense extérieure contre l'incendie du Fousseret est désormais bien avancé. Il devrait faire l'objet d'une présentation en conseil municipal prochainement.

**Ordures ménagères :** Mme AMIEL indique qu'une étude en est en cours afin de réaliser des cadres de protection des containers d'ordures ménagères pour embellir ces équipements.

**Rénovation de la halle :** M. le Maire annonce avoir reçu la visite de M. Guillaume CLEMENT, architecte du patrimoine, en vue de lancer l'étude de programmation de rénovation de la place de la halle. Les contours du projet ont été précisés. M. le Maire a aussi rappelé à M. CLEMENT les étapes du calendrier de la consultation de maîtrise d'œuvre.

La séance est levée à 22 heures 15.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	ABSENT EXCUSE PROC A M. LIGONNIERE
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME SENTENAC
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME AMIEL
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT EXCUSE PROC A M. BOST
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	ABSENT EXCUSE PROC A MME DROCOURT
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME MENDONÇA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME GOUENNOU
MME SENTENAC DANIELLE	